

Convention Simplifiée de Formation N° 62466

Entre les soussignés :

◆ **HP Formation**

EUROPE PARC - Z.A. Les 2B - 380 Chemin du Derontet
01 360 BELIGNEUX
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
82010117601 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

◆ **LIP MONTELIMAR**

INDUSTRIE ET BATIMENT
3 Bd Président Georges Pompidou
26200 MONTELIMAR

Représenté par :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

HP Formation organise l'action de formation suivante :

N° session : 260811A

Intitulé : Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Objectifs : A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la ou les victimes
- Mettre en application ses compétences SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Prérequis : Dans le cadre de cette inscription, je déclare avoir vérifié que chacun des stagiaires identifiés dans cette convention réponde bien aux prérequis listés ci-après (fournir documents le cas échéant) : ☐

- Français lu, écrit, parlé.
- Tenue adaptée

Durée - Dates : 14 heures réparties sur 2 journées: 06/05/2026 (08:00-16:15) + 07/05/2026 (08:00-16:15)

Lieu : HP Formation Pierrelatte - 330 rue Hilaire - 26700 PIERRELATTE - Tél : 04.75.91.70.56

Participant(s) : GRILHE Nathanael

Article 2 : Handicap et accessibilité

HP Formation s'engage à garantir l'accessibilité des locaux et des moyens nécessaires au bon déroulement de la formation, dans le respect de la réglementation applicable.

Lorsque le/la stagiaire est en situation de handicap, les besoins spécifiques font l'objet d'un examen concerté entre le/la stagiaire, le formateur, le Référent Handicap et le service Qualité.

Les aménagements raisonnables nécessaires (outils, des modalités d'évaluation) pourront être mis en place dans la mesure du possible selon les justificatifs présentés (RQTH, certificat médical).

Article 3 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP MONTELIMAR	1	230.00 €	46.00 €	230.00 €
				Total HT :	230.00 €
		TVA :	46.00 €	TOTAL TTC :	276.00 €

Conditions de Paiement : LIP MONTELIMAR - MONTELIMAR : Règlement à 30 jours fin de mois

Précisez ci-dessous l'adresse de facturation : (Cocher la case correspondante)

☐ **ENTREPRISE** LIP MONTELIMAR INDUSTRIE ET BATIMENT 3 Bd Président Georges Pompidou - 26 200 MONTELIMAR

☐ **OPCO**

☐ **AUTRE**

HP Formation

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

120 rue Newton
38550 SAINT Maurice l'Exil
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

330 Rue Hilaire
26 700 PIERRELATTE
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

N° SIRET : 501 530 380 000 28 - N° TVA : FR 96501530380 - Code APE : 8559A - N° Déclaration d'Activité : 82010117601

*Pour toute prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur, nous faire parvenir son accord de prise en charge.
Tout montant non pris en charge par un organisme financeur sera refacturé au signataire de la présente offre.*

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge :

Article 4 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à HP Formation après signature.

HP Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, HP Formation retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de BOURG EN BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Beligneux, le 30 avril 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

Pour LIP MONTELIMAR

Pour HP Formation

Joel PLAY

Directeur

HP FORMATION
EUROPE PARC
Z.A les 2 B - chemin du Derontet
01360 BELIGNEUX
RCS Bourg en Bresse 501 530 380
SAS 150.000 euros

HP Formation

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

120 rue Newton
38550 SAINT Maurice l'Exil
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

330 Rue Hilaire
26 700 PIERRELATTE
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

N° SIRET : 501 530 380 000 28 - N° TVA : FR 96501530380 - Code APE : 8559A - N° Déclaration d'Activité : 82010117601